



Informations Elections communales du 24 novembre 2024

- Les listes des candidates et candidats sont à déposer à l'administration communale **jusqu'au vendredi 18 octobre 2024 à 17h00**. Les candidat(e)s doivent être au bénéfice des droits civiques dans la commune de Sonvilier.
- Chaque liste contiendra un nom de candidat(e) au moins, mais au maximum le nombre de candidats correspondant à celui des sièges en lice, soit un poste pour la mairie et six postes pour le Conseil municipal.
- Chaque liste de candidat(e)s doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Toute liste devra être signée par au moins dix citoyennes ou/et citoyens possédant le droit de vote en matière communale ; les candidat(es) ne peuvent pas signer leur propre liste ou celles d'autres candidats.
- Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidat(e)s pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.
- Les listes de candidat(e)s doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse, ainsi que l'accord signé des candidat(e)s.
- Maire et conseillers municipaux seront immédiatement rééligibles et élus tacitement si le nombre de candidat(e)s n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir.
- Les groupes d'électeurs et d'électrices peuvent faire envoyer leur matériel de propagande dans la même enveloppe aux frais de la commune. Toutefois, les conditions sont les suivantes :
 - Le matériel de propagande, après les éventuels pliages, doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas excéder 25 grammes par groupe d'électeurs et électrices.
 - Le matériel de propagande sera remis au bureau communal au plus tard le lundi **21 octobre à 12 h00**.

Sonvilier, le 20 septembre 2024

Municipalité
2615 Sonvilier